



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
COMMUNE D'ANGERVILLE LA MARTEL
1 LE BOURG ROUTE DE L'EGLISE

76540



Objet :
Réunion du Conseil Municipal

Angerville-la-Martel
le 6 octobre 2023

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la Salle de la Mairie le

Mardi 10 octobre 2023
A 20 heures 30.

Ordre du jour :

Nomination d'un(e) secrétaire de séance
Adoption du procès-verbal séance du 27 juillet

Travaux :
Chaudière
Cuisine salle polyvalente
Route d'Alvostot
Route des hêtres et Hâtés
Défilantateur

Décision modificative du BP
Avenant contrat de location Mr Mme PIGNE
ASSO Parents d'Elèves : subvention sortie à Paris BP 2024
Association dance club : subvention
Taxe d'aménagement : délibération à compléter avec la mention du PLUI ET n° de cadastre
Bulletin municipal : prix des concerts publicitaires 2024
Renouvellement adhésion ADAS 76 pour le personnel 2024-2027
Assurances GROUPAMA - AXA
ADICO : renouvellement de l'abonnement pour 4 ans
Gestion des eaux pluviales route de daubeuf
DCCI Bannou la rue
Taxes foncières
Evènement 60 arbres plantés dans 60 écoles primaires normandes

Divers :

Rentrée école : 87 élèves
Cantine et marché : fournisseur fruits et légumes
Reprise de concessions au cimetière

Distributeur pizzas
Toiture église entretien

Animations :

Bilan foire
Remise prix concours maisons fleuries et plantations
Téléthon 2 et 3 décembre
Expo OGS

Je vous prie de croire, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et
dévoués.

Le Maire

Laurent VASSET



PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 6 octobre 2023

Date de la réunion : 10 octobre 2023

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, à 20 heures 45, à la Mairie, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Eric HAUCHARD	Nadine LEGOUTEUX
Pascal SEYER	Apolline MAUDET
Marie-Christine POUSSIGUE	Dominique BAILLET
Brigitte DESJARDINS	

Absents excusés : Mesdames Corinne CADINOT, Marielle NOEL, Karine MAHIEU, Messieurs Olivier LE SAUX, Jean-François BUREL, Cyril BENARD, Florent LANGLOIS.

Monsieur Cyril BENARD a donné pouvoir à Monsieur Laurent VASSET.

Monsieur Dominique BAILLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Colis des anciens
- Chocolats pour les élèves de l'école

POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX REALISES OU EN COURS

Installation réseau chaudière école

Réfection de la cuisine de la salle polyvalente

Travaux route d'alventot à venir

Travaux route des hêtres et route des hâtés en cours

Installation défibrillateur en cours

Organigramme clés.

52/2023 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le BP 2023 afin de pouvoir honorer le règlement de factures en investissement.

Le Conseil Municipal décide de modifier le BP 2023, comme ceci :

Article 615221 : -9405.41 €

Article 023 : +9405.41 €

Article 2051-264 : + 1719.12 €

Article 2131-281 : + 2271.72 €

Article 2151-284 : +2185.47 €

Article 2188-283 : +1506.80 €

Article 2188-286 : +1722.30 €

Article 021 : +9405.41 €.

53/2023 : AVENANT CONTRAT DE LOCATION MONSIEUR ET MADAME MICHAEL PIGNE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement situé 19 route de l'église, loué à Monsieur Madame Michael PIGNE, sera désormais chauffé au moyen de la chaudière à pellets.

Par conséquent, il convient d'effectuer un avenant au contrat de location pour la mise en place d'une provision pour le chauffage. Le montant de cette provision est fixé à 100 € par mois. Une régularisation annuelle sera faite sur le loyer de novembre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de location.

54/2023 : ASSOCIATION SORTIE ECOLIERS ANGERVILLE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Parents d'élèves est devenue ASSOCIATION SORTIE ECOLIERS ANGERVILLE.

L'association prévoit d'organiser une sortie à PARIS en remplacement de la classe de neige et sollicite la Commune pour le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de participer** à hauteur de 40 % du coût de cette sortie. Une nouvelle délibération, fixant le montant de la participation, sera prise au moment du BP 2024.

55/2023 : SUBVENTION ASSOCIATION GYM ET DETENTE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50 € à l'association GYM ET DETENTE. Celle-ci sera versée sur le BP 2023.

56/2023 : TAXE D'AMENAGEMENT

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur Laurent VASSET, Maire, rappelle la délibération N° 36 prise le 30 juin 2023 :

En application du II de l'article 1639 A du CGI, les délibérations de taxe d'aménagement (taux d'imposition, exonérations facultatives et sectorisation) doivent être prises au plus tard le 30 juin 2023 pour être applicable au 1^{er} janvier 2024. Les délibérations prises après cette date seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas modifier le taux qui est de 3% actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'instaurer une taxe d'aménagement au taux de 5% pour toutes les constructions qui auront lieu sur la zone d'activités du Martel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reverser à l'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL, 4/5 du montant de la taxe d'aménagement payé par chaque porteur de projet.

Le Conseil Municipal complète celle-ci ainsi :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'instaurer une taxe d'aménagement au taux de 5% pour les constructions qui auront lieu sur la zone d'activités du Martel. Sont concernées les parcelles cadastrées ZB 40, ZB 41 et ZB42.

57/2023 : BULLETIN MUNICIPAL 2024

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Madame Apolline MAUDET informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin municipal sortira pour le début de l'année 2024. Il convient de définir les tarifs pour les encarts publicitaires figurant dans celui-ci. **Monsieur le Maire propose de reconduire** les tarifs suivants :

Petit format : 50 €

Moyen format : 60 €

Grand format : 70 €.

Madame Apolline MAUDET propose également de retenir l'imprimerie BANSE pour l'impression du Bulletin. Le choix de la prestation sera effectué par la Commission Communication.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** :

→ **de fixer les tarifs** des encarts publicitaires ainsi :

Petit format : 50 €

Moyen format : 60 €

Grand format : 70 €.

→ **de retenir** l'Imprimerie BANSE pour l'impression.

58/2023 : CONVENTION D'ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE (A-D-A-S)

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

La convention d'adhésion arrive à échéance le 31 décembre 2023. Aussi et afin de garantir la continuité de nos services envers les agents de la Collectivité, **le Conseil Municipal décide** de renouveler la convention d'adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale pour une période de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

59/2023 : ASSURANCES COMMUNE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la Commune est assurée auprès de GROUPAMA pour les contrats suivants :

- Assurance camion ford
- Assurance tracteur deutz
- Multirisques commune
- Mission collaborateur.

Après un comparatif, il s'avère que la société AXA propose des contrats avec un tarif plus avantageux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal **de changer** d'assurance et de regrouper l'ensemble des contrats chez AXA.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de changer** d'assureur et retient AXA. Il confie à AXA le soin de résilier les contrats auprès de GROUPAMA.

**60/2023 : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES A
CARACTERE PERSONNEL**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur le Maire présente le contrat proposé par ADICO dans le cadre de l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel. Ce contrat définit les conditions dans lesquelles ADICO accompagne la collectivité à respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel. Le coût annuel s'élève à la somme de 777.60 € TTC. Ce contrat prend effet à compter du 24 octobre 2023 pour une durée de 4 ans.

Après discussion et à l'unanimité des présents, **le Conseil Municipal :**

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO.

**61/2023 : GESTION DES EAUX PLUVIALES
ROUTE DE DAUBEUF**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 7 et 1 pouvoir
Abstention : Madame Brigitte DESJARDINS
Madame Brigitte DESJARDINS ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire relate le fait qu'un passage d'eau existe sur la propriété cadastrée A 240 de Monsieur et Madame Bruno MAHIEU.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'accord amiable pour le passage d'une canalisation d'eau pluviale entre la Commune et Monsieur Madame Bruno MAHIEU.

62/2023 : DECI HAMEAU LA RUE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Une étude réalisée par VEOLIA est en cours afin de vérifier la capacité et le débit de pression d'une bouche incendie qui pourrait être installée route du Valrandon.

**63/2023 : EVENEMENT 60 ARBRES PLANTÉS DANS
60 ECOLES PRIMAIRES NORMANDES**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons postulé à cet événement.

64/2023 : COLIS DE ANCIENS

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Madame Nadine LEGOUTEUX informe le Conseil Municipal que la Commission Sociale s'est réunie et a retenu un colis au prix de 25 € auprès de DUSSAILLANT. La distribution se fera à partir du week-end du 9-10 décembre.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal valide** le choix de la Commission Sociale, à savoir, un colis au prix de 25 € auprès de DUSSAILLANT. Ce colis sera offert aux personnes âgées de plus de 70 ans.

La facture sera payée sur le budget primitif 2023.

65/2023 : NOEL DES ELEVES

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Madame Nadine LEGOUTEUX informe le Conseil Municipal que la Commission Sociale s'est réunie et a retenu un mug de Noël garni de confiseries au prix de 4.86 € auprès de DUSSAILLANT. Ce bol sera remis aux élèves lors du goûter de Noël qui devrait avoir lieu le vendredi 22 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal valide** le choix de la Commission Sociale, à savoir, un mug de Noël garni de confiseries au prix de 4.86 € auprès de DUSSAILLANT. Ce mug sera offert à tous les élèves de l'école primaire.

La facture sera payée sur le budget primitif 2023.

66/2023 : TOITURE EGLISE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Pour : 8 et 1 pouvoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'église (versant sud) est en mauvais état. Le coût de la réfection de celle-ci s'élève à la somme de 19 072.05 € HT soit 22 886.46 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents,

- **Valide le projet** de réfection de la toiture de l'église (versant sud)
- **Décide** d'inscrire cette dépense sur le BP 2024
- **Charge** Monsieur le Maire de demander une subvention auprès du Département au taux de 30 %
- **Arrête** les modalités de financement prévisionnelles :
 - Dépense totale TTC : 22 886.46 €
 - Dépense HT : 19 072.05 €
 - Subvention du Département 30 % : 5 721.61 €
 - Subvention DETR 30 % : 5 721.61 €
 - Fonds libres de la Commune : 7 628.83 €.

DIVERS

- Rentrée scolaire : un point est fait sur la rentrée. Le prochain conseil aura lieu le 17 octobre prochain.
- Sortie des élèves école primaire.
- Cantine et marché : Madame Corinne HERVIEUX étant en retraite en fin d'année, un autre fournisseur pour la cantine et pour le marché sera sollicité.
- Reprise concessions cimetièrre : une nouvelle opération va être lancée. La commission des travaux se réunira sur place pour faire le bilan.
- Distributeur de pizzas

ANIMATIONS

- Bilan cours informatique
- Bilan opération nettoyage commune
- Bilan foire
- Cérémonie du 11 novembre
- Remise des prix du concours maisons fleuries et plantations
- Téléthon 2 et 3 décembre
- Exposition OGS

La séance a été levée à 22 heures 30.

Délibération prise lors de la séance du 10 octobre 2023 : N° 52/2023 à 66/2023.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Sont présents les Conseillers Municipaux suivants :

Eric HAUCHARD	Dominique BAILLET
Nadine LEGOUTEUX	Marie- Christine POUSSIGUE
Pascal SEYER	Brigitte DESJARDINS
Apolline MAUDET	Jean-François BUREL
Olivier LE SAUX	Cyril BENARD

Les Membres du Conseil Municipal présents adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal.

Laurent VASSET



Dominique BAILLET

